

COMPTE RENDU

Conseil municipal du 6/11/2020

Présents : Jérôme Baudot, Yoann Bernard, Christophe Berthet, Serge Gardien, Geneviève Lamberet, Alain Nambotin, Anne Maillard (agent)

Excusée : Jocelyne Nambotin, pouvoir donné à Jérôme BAUDOT

Début de séance : 20h30

Secrétaire de séance : Alain Nambotin

Votants : 7/7

Mr le Maire propose de rajouter deux points à l'ordre du jour concernant la mise en place d'un système d'alerte sur smartphone ainsi qu'une demande de subvention pour la réfection des fontaines. Le conseil accepte.

1) Approbation du compte rendu du 8 octobre 2020

Aucune réserve n'étant formulée, le Conseil vote à l'unanimité l'approbation du compte rendu de la séance du 8 octobre 2020.

2) Modification des délibérations (39 et 40) relatives aux ventes des granges

« Monier »

- M. le Maire présente la modification à apporter à la délibération N° 40 portant sur le projet de vente d'une grange issue de la donation à la commune de la propriété « du Père Monier » par l'association « Air et Vie ».
Il s'agit de la grange située rue de la croix de la roche cadastrée : *section C, parcelle 466, Lieu dit Pré Gellet*
Les acheteurs étaient Monsieur et Madame Zegna-Rata. À présent ce sont Melle Adelyne Zegna-Rata et Melle Camille Zegna-Rata qui seront acquéreuses. Le prix est fixé à 20 000 euros (hors frais de notaire). **Délibération 05-11-46**
- M. le Maire présente la modification à apporter à la délibération N° 41 portant sur le projet de vente d'une grange issue de la donation à la commune de la propriété « du Père Monier » par l'association « Air et Vie ». Il s'agit de la grange aux références cadastrales suivantes :
 - *Section C parcelle 470, Lieu dit Pré Gellet*
 - *Section C parcelle 471, Lieu dit Pré Gellet*
 - *Section C parcelle 670, Lieu dit Pré Gellet*Les acheteurs étaient Monsieur et Madame Castagneris. Il faut rajouter Melle Sylvie Castagneris aux acheteurs. Le prix est fixé à 30 000 euros (hors frais de notaire). **Délibération 05-11-47**

Le Conseil municipal, **accepte à l'unanimité les modifications proposées.**

COMPTE RENDU

Conseil municipal du 6/11/2020

3) Délibération modificative budgétaire.

Mr le Maire informe le Conseil que cette délibération n'est plus nécessaire. Le chapitre du budget principal qui était déficitaire ne l'est plus après des corrections d'erreurs d'imputation.

4) Délibération sur la modification statutaire du poste de secrétariat

Mr le Maire informe le Conseil, qu'après avoir pris des renseignements au centre de gestion de l'Ain, il n'est pas nécessaire de modifier le statut de la secrétaire de mairie. Aucune modification du statut ne se fera avant la fin du contrat actuel.

Une discussion s'engage sur la redéfinition des horaires de présence et des permanences d'ouverture au public du secrétariat de mairie.

Il n'y aura pas de changement pour le mois de novembre et nous verrons par la suite les aménagements possibles, avec une ouverture le samedi matin.

5) Délibération sur le déneigement de l'hiver 2020/2021.

M. le Maire présente la situation engendrée par le recours de l'ancien maire M. Nodet qui nous oblige à faire appel à une entreprise pour effectuer le déneigement pour cet hiver du fait que M. Baudot ne peut le faire avant les nouvelles élections.

La prestation de la société CHRISTIN pour le déneigement sera facturée, pour l'équipement du tracteur et l'astreinte du chauffeur à **7 766 € TTC, plus 60 € de l'heure,**

Le Conseil municipal accepte par 6 voix pour et 1 voix contre cette proposition.

Délibération 05-11-48

6) Demande de subvention à la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain

M. le Maire souhaite demander à la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain une subvention dans le cadre du fonds de concours spécialisé relatif au petit patrimoine pour les travaux de rénovation de la fontaine et du lavoir de la Fruitière.

Ces travaux auraient dû faire l'objet d'une demande de subvention à l'État dans le cadre du DETR (valorisation du patrimoine) comme le stipulait la délibération du Conseil municipal du 7 octobre 2019 de la mandature précédente, or cela n'a pas été fait.

Les travaux de maçonnerie s'élevaient à **3 546 € HT**, et ceux pour la plomberie à **6 257,80 € HT**, soit un total de **9 803,80 € HT**.

La délibération du Conseil communautaire du 14 novembre 2019 prévoit pour un montant compris entre 4000 et 12 000 €, un subventionnement de 40 % plafonné à 3000 €.

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité cette demande de subvention et donne délégation au maire pour effectuer cette demande.

Délibération 05-11-49

COMPTE RENDU

Conseil municipal du 6/11/2020

7) Mise en place d'un service « ILLIWAP » pour recevoir les alertes sur une application à charger sur smartphone.

M. le Maire propose que la commune se dote d'un système, basé sur une application à télécharger sur smartphone, qui permettra d'envoyer des messages d'alerte ou d'intérêt général aux administrés qui auront chargé cette application (gratuite) sur leur smartphone.

Ce service est proposé à la commune par la société **ILLIWAP** pour un montant de **150 € TTC à l'année.**

Le Conseil municipal **accepte à l'unanimité cette proposition.**

Délibération 05-11-50

8) Point divers d'information sur des travaux futurs

Mr Alain NAMBOTIN présente quelques devis pour les travaux dans la maison MONIER, le gîte de la cure et l'appartement de la mairie. Ces travaux seront à prévoir en 2021/2022. Mr Yoann BERNARD propose de faire établir des devis par un Maître d'œuvre.

L'ordre du jour étant épuisé, le conseil est clos à 22h.

Mr le Maire Serge GARDIEN